

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE KAMOURASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 14 janvier 2025, le Règlement numéro 33-25 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs;

QUE le projet de règlement a été déposé et qu'unavis de motion du présent règlement a été donné le 3 décembre 2024;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 14 janvier 2025;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 15 janvier 2025.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 33-25 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 15 janvier 2025.

Michalina Invitaio, quaffitura tufacuitura dia

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe